

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER et VALENÇA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°22-2014

SEANCE du Jeudi 24 Avril 2014

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 11  
Présents : 11

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme TRUCH Céline

Secrétaire de séance : Jean CORDIER

**OBJET/ Choix Entreprise CARRARA – Travaux de voirie communale – Réalisation d'un Gué sur la Commune de Lardier et Valença (franchissement d'un torrent)**

Le Maire fait part aux membres présents des devis reçus pour les travaux de voirie relatifs au franchissement d'un torrent par la réalisation d'un gué :

- MG Concept Ingénierie : 29 616 € HT
- Eurl Alpes Bâtiment (CARRARA Jean-Paul) : 8 130 € HT

Le Maire indique qu'il ne souhaite pas prendre part au vote pour cette délibération.

Etant entendu l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal par 10 voix pour et 1 abstention (M. Rémi COSTORIER) :

- **Retient** l'Eurl Alpes Bâtiment (CARRARA Jean-Paul) pour la réalisation d'un gué permettant le franchissement d'un torrent.

Fait et délibéré, le 24 avril 2014

Le Maire  
Rémi COSTORIER

